

## Compte-rendu du Comité de Quartier Plateau du 20 mars 2019

Comité de quartier animé par :

- Monsieur le Maire, Michel PERRIMOND
- Monsieur le Député, Robin REDA, Conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité
- Madame Virginie FALGUIERES, Adjointe au Maire en charge des travaux, du cadre de vie et de l'environnement
- Monsieur Francis SAINT-PIERRE, Adjoint au Maire chargé du Budget, de la stratégie financière et des ressources

*Début 20H05 - Fin 22H30*

M. le Maire accueille les participants au comité de quartier Plateau et introduit la réunion.

M. le Député Robin Reda présente l'ordre du jour et rappelle que celui-ci a été préparé dans le cadre d'une réunion préalable avec les représentants d'habitants du comité de quartier.

### **I – Présentation des orientations budgétaires de la Ville pour 2019**

M. Francis Saint-Pierre, Adjoint au Maire chargé du Budget, de la stratégie financière et des ressources, présente les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2019.

*La présentation des orientations budgétaires pour l'année 2019 fera l'objet d'une restitution dans le magazine de la Ville « Juvisy Grand Paris ».*

En complément de cette présentation, M. le Maire rappelle que cette année encore, le budget communal a été élaboré avec une rigueur constante dans la gestion des dépenses de fonctionnement et un souci d'anticipation, pour prévoir des investissements futurs.

Dès le début du mandat en 2014, la commune a dû faire face à la baisse des concours financiers de l'État. Depuis le début du mandat, en 2014, la ville de Juvisy a perdu 5 millions d'euros de dotations de l'État, l'équivalent du budget annuel pour le fonctionnement des secteurs scolaires, périscolaires et petite-enfance.

**Malgré cela, depuis le début du mandat, il n'y a eu aucune augmentation des taux de fiscalité sur la commune**

## **Le désengagement continu de l'État s'illustre aussi en matière de sécurité et de santé.**

Pour pallier ce désengagement, depuis 2014 la Ville a dû, sans moyen financier nouveau :

- Renforcer significativement les effectifs de sa police municipale pour améliorer la sécurité dans la Ville ;
- Permettre l'ouverture de deux maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) dans les quartiers Centre et Plateau. Il est projeté l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> MSP dans le quartier Seine.

Ainsi, la ville de Juvisy a réussi à faire autant, si ce n'est plus, avec moins d'argent.

En parallèle, depuis que la ville de Juvisy, anciennement membre de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE), a rejoint l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre composé de 24 communes le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les contraintes budgétaires pour la Ville sont devenues plus en plus importantes. Il est objectivement plus difficile d'établir des programmes d'investissement ambitieux pour les compétences qui sont exercées par l'EPT (par exemple, la compétence la compétence voirie pour l'entretien et la rénovation des rues)

Malgré la perspective de la suppression de la taxe d'habitation et une réforme territoriale incertaine, la Municipalité a recréé des marges de manœuvre pour investir. Grâce à une capacité d'épargne reconstituée depuis le début du mandat, il est permis d'envisager la construction d'équipements publics, et notamment celle **d'un nouveau groupe scolaire à horizon 2023**.

## **II – Proposition du projet de réaménagement et d'embellissement du Square Mendès-France**

Mme Virginie Falguières, Adjointe au Maire, Chargée des travaux, du cadre de vie et de l'environnement, présente le projet d'aménagement du Square Mendès France.

Il s'agit de rendre cet espace plus attractif pour les familles installées dans le quartier en y ajoutant une aire de jeux et des bancs.

Le square sera clôturé pour le protéger de la circulation rue Péri. Les allées seront reprises avec un sol perméable stabilisé. Tous les arbres seront évidemment préservés.

Une attention particulière et continue sera portée à la propreté de cet espace. L'éclairage du lieu sera similaire à celui qui existe actuellement. Le parc ne sera pas éclairé aux heures les plus avancées en soirée et la nuit pour éviter les nuisances.

Une enveloppe budgétaire d'environ 110.000 euros est prévue pour cette réalisation.

Première idée :

Aménager une aire de jeux pour enfants le plus opposé à l'avenue Gabriel PERI.

Retracer des allées et réaliser des aménagements sous le principe du square Barbusse

Coût approximatif :

Aire de jeux et clôtures 55 K€

Terrassements et engazonnements, allées, mobilier 60K€

*Conservation de tous les arbres en place*



***Les participants au comité de quartier Plateau accueillent favorablement le projet tel qu'il est présenté. Il est pris note des différentes remarques. Les représentants des habitants sont chargés de faire remonter des propositions complémentaires éventuelles.***

### **III – Évolution des dossiers depuis le dernier comité de quartier d’octobre 2018 :**

#### **1- Déploiement de la fibre optique**

A Juvisy, le déploiement de la fibre optique entre dans sa dernière phase. Le déploiement souterrain, qui concerne essentiellement les immeubles et les collectifs, est quasiment terminé. Le déploiement aérien, qui reste à opérer dans certaines rues et qui concerne en grande partie les pavillons individuels, sera réalisé au cours de l’année 2019.

Il est rappelé que les demandes d’informations, **pour une adresse en particulier**, peuvent être adressées au cabinet du maire à l’adresse [lemaire@mairie-juvisy.fr](mailto:lemaire@mairie-juvisy.fr). Le cabinet se charge de faire l’intermédiaire auprès de la société SFR, pour obtenir le calendrier de déploiement à ladite adresse.

#### **2- Dysfonctionnements concernant la distribution du courrier**

Il est constaté moins de réclamations depuis quelques semaines. Le groupe La Poste semble avoir résolu en partie son problème de ressources humaines. La municipalité reste néanmoins vigilante à ce que la qualité de ce service public ne se détériore pas.

#### **3- Panneau d’informations lumineux à côté de l’Intermarché Plateau**

M. le Maire confirme que ce panneau sera installé très prochainement. Les opérations de génie civil ont démarré.

#### **4- Santé - Offre de soins**

La Maison de Santé du quartier Plateau est désormais ouverte et opérationnelle ; deux médecins y exercent déjà.

#### **5- Rue Alphonse André - Présence de voitures épaves**

La personne propriétaire des voitures épaves est actuellement condamnée à payer une astreinte journalière ; mesure qui semble insuffisante pour faire cesser son comportement. Le Préfet a été saisi pour faire intervenir la force publique. La Ville reste mobilisée pour que la loi soit appliquée.

#### **6- Nuisances de l’établissement « le Così Lounge Restaurant »**

L’établissement est régulièrement verbalisé pour tapage.

#### **7- Des ralentisseurs vont-ils être installés devant la future Maison de quartier Sarraut et devant l’Intermarché Plateau ?**

Dans la poursuite des échanges du comité de quartier d’octobre 2019, il est acté l’installation de deux ralentisseurs, à hauteur de la maison de quartier et à hauteur de l’Intermarché, après la fin de la construction de la nouvelle Maison de Quartier Albert Sarraut.

#### **8- Avenue des Allouettes – nuisances sonores matinales dues au passage des services de propreté**

Le passage se fait désormais aux alentours de 7H au lieu de 6H30. Le dimanche matin, il a été demandé au prestataire SEPUR un renfort pour assurer la propreté « à pied » par piquetage, c'est-à-dire sans utilisation de balayeuse électrique. Les machines utilisées respectent les dernières normes en termes de nuisances sonores et environnementales (EURO 6)

#### **9- Régulation de la vitesse automobile sur le quartier Plateau**

Il apparait nécessaire de clarifier les zones de vitesse de circulation, d'améliorer les signalétiques et ponctuellement des sens de circulation.

Une réunion avec les représentants du quartier et l'association de quartier ACVJP sera organisée d'ici mai. L'objectif est d'évaluer la dangerosité de certaines voies et de clarifier les règles en vigueur, pour mieux les faire appliquer.

M. le Maire souhaite une prise de décision commune au début de l'été pour une mise en œuvre à compter de septembre 2019.

### **IV – Questions diverses**

#### **1- Maison de quartier Albert Sarraut**

M. le Maire rappelle que l'objectif de cette structure, entièrement reconstruite, est de développer l'activité associative sportive et culturelle sur le quartier Plateau. Ces locaux qui appartiennent à la Ville seront mis à la disposition des associations. En ce sens, les services de la Vie associative dialoguent en ce moment-même avec les associations pour fixer les créneaux d'utilisation des différentes salles communales.

Il est rappelé que cette structure ne sera pas mise à disposition des administrés pour des événements festifs privés.

#### **2- Nuisances aériennes – Travaux sur les pistes d'Orly**

La rénovation de la piste principale d'Orly se poursuivra entre les mois d'août à décembre 2019 ; ces travaux ne créeront pas de nuisances supplémentaires cet été. En revanche, des survols auront parfois lieu de septembre à décembre 2019, en raison d'un usage partiel de la piste 2 Nord-Sud, pour des décollages par vent d'ouest lorsque cela sera nécessaire.

**Une réunion d'information spécifique sur ces travaux, organisée par le groupe Paris Aéroports, aura lieu le 6 juin à 19H30 à l'Espace Pidoux de la Maduère (64 Grande rue)**

en présence des responsables de la navigation aérienne (DGAC). L'objectif sera de présenter dans le détail les travaux, l'usage des différentes pistes pendant la période, et les nuisances auxquelles il faut s'attendre.

### **3- Problème de chats et de chiens errants constaté sur le quartier Plateau**

Mme Virginie Falguières rappelle la procédure habituelle : lorsqu'un animal errant est signalé sur le domaine communal : en premier lieu, les agents des services techniques recherchent le propriétaire de l'animal.

S'ils ne le retrouvent pas, ils entrent en contact avec les associations de protection des animaux, partenaires de la Ville. Néanmoins, les possibilités d'accueil d'animaux dans ces associations sont moindres. C'est pourquoi, pour l'avenir, la Ville réfléchit à un projet de structure intercommunale en mesure d'accueillir, de prendre soin et de replacer dans des familles les animaux errants.

### **4- Rue Henri Barbusse**

- Des véhicules passent par les trottoirs pour éviter les ralentisseurs et, par ce comportement, mettent en danger les piétons.  
Il est pris note de cette information. Les services techniques municipaux étudieront les possibilités de sécurisation de la zone.
- Un nid de poule est signalé dans cette rue.  
Il est rappelé que la voirie est une compétence de l'intercommunalité EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Le lien sera fait par les services municipaux pour une intervention prochainement.

### **5- Rond-point de la voie verte**

Il est constaté que la plupart des véhicules passent sur le rond-point, sans en faire le tour, ce qui est accidentogène.

Un marquage au sol supplémentaire sera effectué pour faire ressortir la présence du rond-point. Si cela n'est pas suffisant, la Ville envisagera la pose de mobilier urbain.

### **6- Arrêt de bus – ligne 486 :**

Il est demandé à ce que soit installés des abris bus sur les deux arrêts Debussy-Champagne. Des démarches auprès d'Ile-de-France Mobilités, l'opérateur francilien des transports en commun, ont été entreprises de longue date. Après une réponse de principe positive, les échanges ont été interrompus par IDF Mobilités. La Ville relancera prochainement l'opérateur sur cette question.

### **7- Rue Gabriel Fauré**

Des n° 1 à 3, le stationnement est interdit. Pourtant, les riverains éprouvent souvent des difficultés à sortir de chez eux à cause des stationnements gênants.

Les services municipaux vérifieront la domanialité sur cette zone pour savoir si elle appartient au domaine public. Si tel est le cas, des verbalisations seront effectuées.

## **8- Des squats et occupations « en bandes » sont constatés derrière l'école Françoise Dolto**

M. le Maire indique que certains comportements, qui confinent à la délinquance, doivent être sanctionnés en tant que tels, par une réponse répressive.

Cependant, toutes les situations ne relèvent pas d'actes de délinquance. Les jeunes Juvisiens du quartier doivent être accompagnés. Chaque jeune a le droit à des perspectives de formation, d'emploi et d'insertion pour sa vie future. En ce sens, plusieurs actions de prévention et d'orientations sont menées avec les opérateurs, prestataires sur la Ville, Léo Lagrange et Emergence.

## **9- Quel devenir pour Juliet Thomas ?**

Ces locaux appartiennent à la Ville qui évalue ses propres besoins d'occupation actuellement.

*Réflexion issue de la réunion préparatoire avec les représentants comités de quartiers :*

## **10- Rue Charles Legendre – véhicules ne se garent en permanence que d'un côté de la rue.**

Les services municipaux étudieront les possibilités d'officialiser cette pratique par arrêté municipal.